

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 AVRIL 2019**

Délibération
n° 2019.04.082

**NPNRU -
Revalorisation de
l'autorisation de
programme et des
crédits de
financements (apcp)
et participation
financière de
GrandAngoulême aux
ORU de Bel-Air Grand
Font et Etang des
Moines**

LE DIX AVRIL DEUX MILLE DIX NEUF à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **02 avril 2019**

Secrétaire de séance : Françoise DELAGE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, Anne-Sophie BIDOIRE, Jacky BOUCHAUD, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Jean-Claude COURARI, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Ont donné pouvoir :

André BONICHON à François NEBOUT, Laïd BOUAZZA à Anne-Sophie BIDOIRE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Danielle CHAUVET à Elisabeth LASBUGUES, Monique CHIRON à Jean-Luc MARTIAL, Véronique DE MAILLARD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, Martine FRANCOIS-ROUGIER à José BOUTTEMY, Isabelle LAGRANGE à Philippe VERGNAUD, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Pascal MONIER à Jean-Philippe POUSSET, Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Gérard ROY à Sabrina AFGOUN, Vincent YOU à François ELIE

Excusé(s) :

Xavier BONNEFONT, Patrick BOURGOIN, Gilbert CAMPO, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Annette FEUILLADE-MASSON, Joël GUITTON, Dominique PEREZ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2019

**DELIBERATION
N° 2019.04.082**

GRANDS PROJETS

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

NPNRU - REVALORISATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE FINANCEMENTS (APCP) ET PARTICIPATION FINANCIERE DE GRANDANGOULEME AUX ORU DE BEL-AIR GRAND FONT ET ETANG DES MOINES

Dans le cadre du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), deux quartiers de l'agglomération bénéficient d'une opération de renouvellement urbain : Bel Air Grand Font à Angoulême et Étang des Moines à La Couronne.

Pour ces opérations, GrandAngoulême a un rôle de pilote et de coordonnateur, mais aussi de co-financeur. À ce titre, la participation financière de l'agglomération proposée dans le cadre de l'autorisation de programme s'élève à ce jour à un montant de 3 millions d'euros sur la période 2017-2025.

Suite au passage en comité d'engagement du 8 octobre, les deux sites locaux ont fait l'objet d'un avis favorable de l'ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine) et seront financés globalement par l'agence à hauteur de 23 843 155 € concours financier pour les deux quartiers de Bel Air Grand Font (22 702 649 €) et de l'Étang des Moines (1 140 506 €).

En outre, face à la révision des ambitions de ces opérations de renouvellement urbains demandées par l'ANRU, donc au renchérissement des projets initiaux, et en réponse à la faiblesse du partenariat financier dans cette démarche, l'ensemble des signataires de la convention s'est engagé en comité de pilotage à renforcer leur participation financière.

Ainsi, suite au bureau communautaire du 26 avril 2018, les élus de GrandAngoulême ont donné un avis favorable au renforcement de l'enveloppe budgétaire consacrées aux ORU de Bel-Air Grand Font et Etang des Moines, pour la porter de 3 M€ à 9M€ (AP/CP n°23).

1 – Il est également ainsi proposé de réajuster la participation financière de GrandAngoulême en matière :

- d'aménagements et équipements,
- d'habitat
- d'étude relevant de la famille « Ingénierie-Conduite de projet ».

pour les opérations inscrites à la convention « ORU », y compris les opérations sans financement ANRU, sous réserve de disponibilité financière.

2 – Concernant la réalisation d'équipements et d'aménagements, il est proposé de plafonner la participation financière de GrandAngoulême à 225 000 € par opération (pour mémoire : participation moyenne de 5 % de la base de financement subventionnable par l'ANRU).

3 – Concernant l'habitat, l'enjeu porte sur la reconstitution de l'offre des logements démolis ; en effet, la loi de Finances pour 2018 a relevé de 4,5 points le taux de TVA (passant de 5,5% à 10%) et a créé la Réduction de Loyer de Solidarité (RLS), qui ampute les seules recettes d'équilibre des opérations immobilières. De fait, le loyer HLM ne peut désormais plus supporter l'investissement lié aux aménagements.

Il est donc proposé pour les communes volontaires, contribuant à la reconstitution de l'offre ORU par la mise à disposition du foncier au bailleur à titre gratuit, que GrandAngoulême participe à l'aménagement des VRD ;

Dans cette configuration, l'effort est tripartite :

- les bailleurs s'engagent à augmenter leurs fonds propres pour la production jusqu'à 20 % voire 25 %, contre 8 % avancés dans le cadre des études du programme de renouvellement urbain d'intérêt régional (PRIR),
- les communes s'engagent à mettre à disposition gracieusement le foncier qu'elles maîtrisent, et à participer à la viabilisation le cas échéant,
- GrandAngoulême s'engage à participer à la production à proprement parler des logements ainsi qu'à l'aménagement des terrains par la prise en charge des coûts de VRD dans la limite sus-mentionnée.

La participation de GrandAngoulême se décomposerait alors de la manière suivante :

- Participation à la production : financement assis sur le droit commun en vigueur à ce jour (grille de financement du logement public de GrandAngoulême (cf. annexe et délibération n° 2014.02.87),
- Participation à l'aménagement foncier (hors opérations en coups partis ou sans aménagement foncier) : financement des VRD (réseaux primaires et voirie) dans la limite de 12 000 € par logement, sur présentation du détail du coût.

*Au vu du projet de reconstitution de l'offre actuelle, sur les 210 logements à reconstituer, 200 bénéficieraient de cette participation à l'aménagement foncier, pour un coût total pour l'agglomération de l'ordre de 2 400 000 € environ, calculé comme suit : 200 logements * 12 000 €.*

4 – Concernant les études relevant de la famille « Ingénierie-Conduite de projet », il est proposé de les financer à hauteur de 5 % de la base de financement subventionnable par l'ANRU.

Les autres modalités de participation financière de l'agglomération aux opérations de renouvellement urbain inscrites dans la délibération n°2017-10-540 (financement à la réhabilitation et à la démolition) restent inchangées.

Vu l'avis de la commission Finances et responsabilités sociétales du 26 mars 2019,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'augmentation de l'AP/CP 23 « NPNRU » dédiée aux ORU de Bel-Air Grand-Font et Etang des Moines, pour la porter de 3 M€ à 9 M€ sur la période 2017-2025, sous réserve de la soutenabilité budgétaire de cette augmentation,

D'APPROUVER les modifications de la participation financière de GrandAngoulême pour les opérations mentionnées ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Recu à la Préfecture de la Charente le :</u> 17 avril 2019	<u>Affiché le :</u> 17 avril 2019